

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
1 – 2023 / N° 10**

Envoyé en préfecture le 24/02/2023
Reçu en préfecture le 24/02/2023
Publié le 24/02/2023
ID : 026-212603054-20230221-1_2023_10-DE

SEANCE du 21 FEVRIER 2023

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTES : Contre : 0 Pour : 13 Abstention : 0
Date de la convocation : 11.02.2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt et un février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale, REBOUL Grégory, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, MANENT Corinne

**Absentes excusées : VIAL Anne-Claire donne procuration à ANDEOL Hervé
LASSAGNE Cécile**

Objet : Dénomination Rue Jean- Marie VIALATTE

Le bureau informe l'assemblée qu'à la suite de la création de 7 logements locatifs au départ de la RD 74 jusqu'à la rue de la Prade, il est nécessaire de nommer la rue qui va mener aux habitations. Le représentant de la SCI BMV Construction, M. MANENT Anthony propose :

- Rue Jean- Marie VIALATTE

Les numéros des habitations seront les 2, 4, 6, 8, 10, 12 et 14.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la création de la dénomination de la « Rue Jean- Marie VIALATTE »
- **ACCEPTE** de commander les plaques de rue à la société TTI SARL

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 23.02.2023

Le Maire

Hervé ANDEOL



Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 24.02.2023
Et de la réception en Préfecture le 24.02.2023

Le Maire

